

**Assemblée générale**Distr.
GENERALEA/C.1/45/10
28 novembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAISQuarante-cinquième session
PREMIERE COMMISSION**PROPOSITIONS RELATIVES A LA RATIONALISATION DES TRAVAUX
DE LA PREMIERE COMMISSION****Document de travail présenté par le Président****INTRODUCTION**

1. La question de la rationalisation des travaux de la Première Commission est depuis quelques années l'objet d'une attention croissante. Les délégations ont exprimé divers points de vue et présenté un certain nombre de propositions sur la manière d'améliorer et de réorganiser les travaux de la Commission. Sur la base de leur expérience et des résultats des consultations approfondies qu'ils ont eues avec les délégations intéressées, plusieurs anciens présidents de cette commission ont souligné la nécessité d'intensifier les efforts en vue de faciliter un débat et des décisions mieux centrés sur la question, y compris la rationalisation de son ordre du jour. Dans ce contexte, les délégations se sont généralement accordées à penser qu'il fallait introduire davantage de clarté et de cohérence dans l'organisation des travaux, sans pour autant que l'examen des questions de fond en soit affecté et sous réserve que les délégations conservent le droit de saisir la Commission de toute question pertinente.

2. La Commission a donc, au cours des années, consacré une partie de ses efforts à cette question et adopté certaines recommandations concrètes à cet égard, comme celles figurant dans la résolution 42/42 N du 30 novembre 1987 de l'Assemblée générale. Plusieurs anciens présidents de la Commission lui ont également soumis des documents contenant diverses propositions sur la question (voir par exemple documents A/C.1/39/9 et A/C.1/43/9).

3. Comme autre mesure visant à accélérer le processus de la rationalisation des travaux de la Commission, j'ai engagé des consultations approfondies avec les délégations sur la question et organisé plusieurs réunions officieuses du Groupe à composition non limitée des amis du Président pendant la session en cours. Compte tenu des vues et propositions diverses formulées lors de ces consultations, je

saisis cette occasion pour présenter certaines propositions et suggestions qui, je l'espère, serviront de base à l'examen de cette question. On notera, en outre, qu'en ma qualité de Président de la Commission pour la quarante-cinquième session, je serai disponible, avec l'assistance et la coopération du Secrétariat, pour faciliter les consultations nécessaires pendant la période intérimaire entre la période présente et la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. La Commission souhaitera peut-être également examiner la question relative à la création d'un groupe de consultation permanent qui étudierait de manière plus systématique les questions relatives à la rationalisation des travaux de la Commission.

I. ASPECTS D'ORDRE PROCEDURAL

4. Afin d'améliorer l'efficacité des travaux de la Première Commission, on pourrait prendre notamment les mesures ci-après, s'agissant des aspects relatifs à la procédure :

a) Les travaux de la Commission, au titre des différents points de l'ordre du jour, devraient continuer à se dérouler en deux phases :

- 1) Un débat général comprenant des déclarations sur diverses questions;
- 2) L'examen des projets de résolution et les décisions à ce sujet;

b) Tout devrait être fait pour que les projets de résolution et de décision préliminaires soient distribués rapidement, par le biais du Secrétariat si possible, voire pendant la période du débat général, chaque fois que possible;

c) Il faudrait demander instamment aux délégations de limiter leurs déclarations dans le cadre du débat général à une vingtaine de minutes; celles-ci auraient toutefois la possibilité de faire d'autres brèves interventions si nécessaire;

d) La pratique consistant à regrouper des projets de résolution apparentés aux fins de prendre une décision devrait être maintenue;

e) Il faudrait, si nécessaire, prévoir du temps pendant les séances officielles, pour des consultations officieuses;

f) Les délégations devraient informer le Bureau le plus tôt possible en ce qui concerne leurs projets de résolution respectifs, afin de faciliter le processus de consultations à ce sujet.

II. ASPECTS DE FOND

5. En ce qui concerne les aspects de fond, la Première Commission voudra peut-être poursuivre les consultations en cours, en les faisant avant tout porter, notamment, sur les points suivants :

a) L'ordre du jour pourrait être formulé de manière à mieux tenir compte des préoccupations des Etats Membres ainsi que des changements qui se produisent dans la situation internationale;

b) Les points de l'ordre du jour pourraient être groupés plus rationnellement et plus systématiquement pour que l'examen en soit plus efficace;

c) Les projets de résolution qui portent sur un même sujet pourraient être fusionnés;

d) Les projets de résolution qui sont habituellement ou traditionnellement soumis d'une année à l'autre pourraient ne l'être que tous les deux ans ou tous les trois ans.

